

Le 30 juillet 2021

Madame, Monsieur,

Comme attendu, Gabriel ATTAL, porte-parole du gouvernement a annoncé la mise en place du pass sanitaire à compter du lundi 9 août prochain, dans tous les EHPAD.

Dans ce cadre, l'établissement s'est organisé au mieux de ses possibilités pour satisfaire à ses obligations légales, dans un laps de temps particulièrement contraint.

Ainsi, je vous remercie de bien vouloir prendre note des nouvelles modalités d'accès à l'établissement à compter du lundi 9 août :

- L'accès à l'établissement ne pourra se faire :

En semaine (du lundi au vendredi) de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Le week-end (du samedi au dimanche) de 13h00 à 18h00

Les visites le matin restent à éviter pour ne pas perturber le service.

- Les portes seront fermées en dehors de ces créneaux horaires.

- La présentation d'un pass sanitaire (test PCR négatif de moins 48h, certificat de vaccination ou de rétablissement **disposant d'un QR code**) sera obligatoire pour les personnes majeures. Le pass pourra être présenté au format numérique (via l'application « tous anticovid ») ou au format numérique (**impression originale**, les copies n'étant pas toujours lisibles).

- Le pass sanitaire sera scanné pour vérifier sa validité.

- Il faudra présenter votre pass **à chaque visite**.

- Le pass sanitaire ne sera pas exigé en cas d'urgence (sociale, familiale...)

- Le registre des visites doit être renseigné et la charte des visites respectée (application des gestes barrières et port du masque notamment).

Je vous remercie par avance de votre compréhension et de votre implication.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

M. Pettini
Directeur par intérim des Résidences Bocage d'Anjou